

Appât pour les rats et les souris S.A.R.M.

Warfarine avec flocons d'avoine

COMMERCIAL PARTICULES

CONTENU NET 24 sacs de 454 g chacun (10.896 kg)

LIRE L'ÉTIQUETTE DU SAC AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : WARFARINE0,025 %

N° D'HOMOLOGATION 14640 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ECOPEST INC.

8605 Cornet Road NW

Edmonton (Alberta) T6E 4P2

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement. Cette préparation rodenticide contient de la warfarine, un produit chimique anticoagulant qui réduit la propriété coagulante du sang et qui, après consommation répétée, cause des hémorragies mortelles chez les rats et les souris. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement. Puis, se laver la peau à grande eau et enfiler des vêtements propres. Pour usage à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Nocif en cas d'ingestion, car il peut réduire la coagulation du sang et causer des saignements. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Il faut porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Se laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre

antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts dans les ordures ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La vitamine K1 sous forme d'injection intramusculaire ou sous-cutanée, ou par ingestion orale, est le traitement curatif suggéré pour l'empoisonnement par un produit anticoagulant. La gravité du cas mesurée en établissant le temps de prothrombine prolongé (T.P.) déterminera la thérapie appropriée. Surveiller le T.P. indiquera la nécessité de traitements répétés.

Appât pour les rats et les souris S.A.R.M.

Warfarine avec flocons d'avoine

COMMERCIAL PARTICULES

CONTENU NET 24 sacs de 454 g chacun (10,896 kg)

LIRE L'ÉTIQUETTE DU SAC AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : WARFARINE0,025 %

N° D'HOMOLOGATION 14640 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ECOPEST INC.
8605 Cornet Road NW
Edmonton (Alberta) T6E 4P2

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement. Cette préparation rodenticide contient de la warfarine, un produit chimique anticoagulant qui réduit la propriété coagulante du sang et qui, après consommation répétée, cause des hémorragies mortelles chez les rats et les souris. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement. Puis, se laver la peau à grande eau et enfiler des vêtements propres. Pour usage à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles.

MODE D'EMPLOI

Homologué au Canada pour usage dans les HABITATIONS, BÂTIMENTS DE FERME, INSTALLATIONS DE SERVICE ALIMENTAIRES, SILOS DE CÉRÉALES (vides), USINES DE TRANSFORMATION (aliments pour consommation humaine et animale, produits non alimentaires), et AIRES D'ENTREPOSAGE (aliments pour consommation humaine et animale, produits non alimentaires). Pour les installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Pour les installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande (aires de transformation) lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

POUR LES RATS DE NORVÈGE, LES RATS NOIRS ET LES SOURIS COMMUNES, mettre l'appât dans les endroits fréquentés par les rongeurs, comme les tunnels, les aires d'alimentation et les chemins. Pour les rats, mettre de 50 à 454 grammes (un sac plein) d'appât par point d'appât. Pour les souris, mettre des piles de 15 à 50 grammes d'appât à des intervalles de 2 à 3 mètres. Remplacer l'appât qui devient humide ou moisi. Continuer d'en mettre sans arrêt jusqu'à ce que les rongeurs n'en mangent plus.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

L'appât peut être placé à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments. Les appâts rodenticides peuvent être placés dans les points d'appât inviolables à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (p. ex., cloués). L'appât DOIT se trouver soit dans des points d'appât inviolables, soit dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie, aux animaux d'élevage et à la faune non ciblée. L'appât installé à l'extérieur et en surface DOIT se trouver dans des points d'appât. NE PAS installer l'appât à des endroits où il pourrait contaminer la nourriture ou sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec de la nourriture.

Les points d'appât (niveau 3) destinés à être placés à l'intérieur, à un endroit hors de la portée des animaux de compagnie et des animaux d'élevage, doivent avoir les caractéristiques suivantes : (1) faits d'un matériau très résistant (p. ex., en métal ou en plastique moulé par injection) et ne pouvant être détruit par des enfants; (2) avoir un accès conçu de sorte que les enfants ne puissent pas toucher l'appât; (3) avoir une structure interne empêchant l'appât de s'échapper lorsqu'on agite la station; (4) avoir un panneau d'accès pouvant être fermé de façon sécuritaire et verrouillé (p. ex., avec vis en métal ou cadenas); et (5) porter le nom du produit, le principe actif, la garantie, le numéro d'homologation, l'énoncé « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Les points d'appât (niveau 2) destinés à être placés à l'intérieur, à un endroit accessible aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage, doivent avoir les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour les points d'appât de niveau 3 : (1) résistants à la destruction par la faune non ciblée; et (2) avoir un accès conçu de sorte que la faune non ciblée ne puisse pas toucher l'appât.

Les points d'appât (niveau 1) destinés à être placés à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et à la faune non ciblée, doivent avoir les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour les points d'appât de niveaux 2 et 3 : (1) résistants à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses, l'exposition directe au soleil, etc.)

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Nocif en cas d'ingestion, car il peut réduire la coagulation du sang et causer des saignements. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Il faut porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Se laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques

pour manipuler le produit. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La vitamine K1 sous forme d'injection intramusculaire ou sous-cutanée, ou par ingestion orale, est le traitement curatif suggéré pour l'empoisonnement par un produit anticoagulant. La gravité du cas mesurée en établissant le temps de prothrombine prolongé (T.P.) déterminera la thérapie appropriée. Surveiller le T.P. indiquera la nécessité de traitements répétés.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts dans les ordures ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.